

Information aux porteurs :
Mise en place de mécanisme de Plafonnement des rachats « Gates »

Cette information par tout moyen concerne les Porteurs du fonds suivant :

Code ISIN	FCP
FR0010610386	LFR Actions Solidaires ISR Part I
FR0010610717	LFR Actions Solidaires ISR Part P
FR0010610725	LFR Actions Solidaires ISR Part GP
FR0010610733	LFR Actions Solidaires ISR Part ES

Nous attirons votre attention sur la décision de la société de gestion de mettre en place sur le fonds LFR Actions Solidaires ISR dont les codes ISIN sont cités ci-dessus, le mécanisme de plafonnement des rachats « Gates », à compter du 11/12/2023.

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Ces évolutions, qui n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part, sont sans conséquence sur la stratégie d'investissement et le profil de risque de vos supports de placement. Elles ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

A ce titre, le prospectus du fonds LFR Actions Solidaires ISR a été modifié.

Veillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM et au DIC PRIIPS avant de prendre toute décision finale d'investissement. La documentation réglementaire du fonds, disponible en français, est accessible ici <https://www.la-financiere-responsible.fr/>.